



Madame Isabelle Aubry
Présidente de l'Association
Internationale des Victimes de l'inceste
et des survivants d'agressions sexuelles.
BP 165
75921 Paris Cedex

Paris, le 21 janvier 2004

Objet : projet de loi sur l'adaptation de la justice à l'évolution de la criminalité.

HENRI DE
RICHEMONT

Madame la Présidente,

SENATEUR DE LA
CHARENTE

Ma lettre fait suite à votre courriel en date du 19 janvier 2004 par lequel vous me faisiez part de votre souhait que l'amendement 139 adopté à l'Assemblée Nationale à l'unanimité et concernant le rallongement du délai de prescription des crimes et délits sexuels sur mineur, fût également adopté au Sénat.

VICE-PRESIDENT DU
CONSEIL REGIONAL DE
POITOU-CHARENTE

Croyez que je vous soutiens dans votre démarche et ferai mon possible afin qu'une telle modification puisse avoir lieu.

MAIRE
D'ETAGNAC

Me tenant à votre entière disposition, veuillez croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes respectueux hommages.

HENRI DE RICHEMONT



Madame Isabelle Aubry
Présidente de l'Association
Internationale des Victimes de l'inceste
et des survivants d'agressions sexuelles.
BP 165
75921 Paris Cedex

Paris, le 21 janvier 2004

Objet : projet de loi sur l'adaptation de la justice à l'évolution de la criminalité.

HENRI DE
RICHEMONT

Madame la Présidente,

SENATEUR DE LA
CHARENTE

Ma lettre fait suite à votre courriel en date du 19 janvier 2004 par lequel vous me faisiez part de votre souhait que l'amendement 139 adopté à l'Assemblée Nationale à l'unanimité et concernant le rallongement du délai de prescription des crimes et délits sexuels sur mineur, fût également adopté au Sénat.

VICE-PRESIDENT DU
CONSEIL REGIONAL DE
POITOU-CHARENTE

Croyez que je vous soutiens dans votre démarche et ferai mon possible afin qu'une telle modification puisse avoir lieu.

MAIRE
D'ETAGNAC

Me tenant à votre entière disposition, veuillez croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes respectueux hommages.

HENRI DE RICHEMONT